



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

frais pharmaceutiques

Question écrite n° 131114

Texte de la question

Mme Corinne Erhel attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur un projet de sortie de la liste T2A du médicament "alfalastin". Ce médicament, soumis à prescription hospitalière, est indiqué dans les cas de déficience en alpha-1 antitrypsine, maladie rare, et dans le traitement de l'emphysème pulmonaire. Actuellement, l'inscription de l'alfalastin en liste T2A permet aux structures hospitalières de ne pas avoir à assumer la prise en charge financière de ce traitement qui reste onéreux. Le principe de ce financement permet donc de garantir à l'ensemble des patients un accès équitable aux médicaments innovants et coûteux, dont fait partie l'alfalastin. Ainsi, le projet de sortie de la liste T2A de l'alfalastin suscite-t-il de vives inquiétudes auprès des patients concernant l'accessibilité au traitement. Par conséquent, elle lui demande de bien vouloir lui préciser les intentions du Gouvernement à ce sujet.

Données clés

Auteur : [Mme Corinne Erhel](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 131114

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 27 mars 2012, page 2535

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)